

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois septembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier BALDY, Maire, sur convocation adressée, le 01 septembre 2014.

Présents : M. Didier BALDY - M. Denis GRUBER - M. Bertrand AUBRY - Mme Karine SARTORI  
M. Pierre MYTNIK - M. Franck CHEVALLIER - Mme Caroline PYDO  
Mme Gisèle WALSER - Mme Aurore PREAUCHAT - M. Philippe BERTRAND

Absents excusés : Mme Muriel DANDICOL (pouvoir à Mme Gisèle WALSER)

Secrétaire de séance : Mme Aurore PREAUCHAT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Transfert de compétence du SPANC de Fontains à la CCBN
- Renouvellement de la convention avec le SATESE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajouts.

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

#### **VOTE RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE) ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire explique que le RPQS est un rapport qui doit être effectué annuellement. Il concerne le prix ainsi que la qualité du service public d'assainissement collectif. Il doit être en conformité avec l'article L.2224 du CGCT. Ce rapport est validé par les services de l'état et sera transmis au service de l'eau du conseil général, afin d'obtenir des subventions concernant les travaux d'assainissement dans les rues de la commune. Il s'agit de caractéristiques techniques sur l'état du réseau d'assainissement.

Ce rapport est obligatoire depuis 2008, mais c'est la première année qu'il est complété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2013.

#### **MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE REGIE DE RECETTES, AJOUT DE COMPTE D'ENCAISSEMENT**

Au précédent conseil, nous avons évoqué le fait qu'il fallait prévoir toutes les possibilités de perception d'argent par la commune. Il convient de modifier la délibération de création de régie de recettes afin de pourvoir percevoir les recettes suivantes :

- Redevances et taxes diverses des gens du voyage.
- Encaissement des denrées et boissons vendues lors des manifestations et animations communales.
- Adhésions et entrées pour les manifestations sportives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Accepte** la modification de la délibération de création de la régie de recettes sur les points notifiés ci-dessus.

#### **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire donne la parole à madame Gisèle WALSER 2<sup>ème</sup> adjoint, qui explique qu'une modification au budget 2014 en dépenses de fonctionnement, doit être apportée, afin de permettre d'assurer les charges salariales jusqu'à la fin de l'année 2014 et il convient de procéder à cet ajustement budgétaire qui ne correspond pas à de nouvelles dépenses.

Chapitre 022 dépenses imprévues : - 3 500 €  
Chapitre 6411 dépenses de personnel + 2 000 €  
Chapitre 645 charges sociales + 1 500 €

Le transfert effectif de compétences et de charges du budget annexe M49 du SPANC à la CCBN vient d'être voté. Il convient de reprendre les résultats du budget 2012 sur le budget communal et par conséquent d'enregistrer le déficit constaté.

En section d'investissement dépenses

D 001 déficit - 30 210,04 €

En section d'investissement recettes

Chapitre 4582 opération sous mandat + 30 210,04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** la délibération budgétaire modificative, comme proposée ci-dessus.

### **TAXE D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire précise que la taxe d'assainissement est actuellement de 1,60 € le m<sup>3</sup> d'eau consommé. Les engagements financiers pris par la précédente municipalité en matière d'assainissement le conduisent à proposer une augmentation de 10 centimes. Le m<sup>3</sup> d'eau passe de 1,60 € à 1,70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide de fixer** la taxe d'assainissement à 1,70 € le m<sup>3</sup> d'eau consommée, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

### **TRANSFERT DE COMPETENCE DU SPANC DE FONTAINS A LA CCBN**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la notice explicative.

Le procès-verbal de transfert de la compétence SPANC entre la commune de Fontains et communauté de communes de la Brie Nangissienne n'a pas été signé. La CCBN a travaillé pendant 1 an pour régler différents litiges, notamment les factures, le suivi des derniers travaux chez les particuliers, et les dossiers de régularisation auprès des administrés. Il en était de même pour la perception des subventions. Le déficit constaté est de 30 210,04 € que la commune de Fontains doit inscrire à son budget. Lors de la réunion du 18 septembre 2014 à la CCBN, un accord a été trouvé. La CCBN prend en charge le déficit d'investissement constaté de 30 210,04 € dans son budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le procès-verbal établi contradictoirement entre la commune de Fontains et la CCBN portant sur le transfert du SPANC et du reversement à la commune du déficit d'investissement de 30 210,04€.

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document lié au transfert.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SATESE**

Renouvellement de la convention pluriannuelle avec le conseil général, concernant la mise à disposition de l'assistance technique départementale dans les domaines de l'assainissement, protection de la ressource en eau pour la protection d'eau potable et la protection des milieux aquatiques.

Par décret du 26/12/2007, les services du conseil général mettent à notre disposition un assistant technique départemental dans le domaine de l'assainissement.

Ce service apporte au conseil général toutes les informations nécessaires à l'examen des dossiers de demandes de subventions en matière d'assainissement. Cette assistance est juridique et technique, elle est également axée sur la réalisation de diagnostics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de renouveler la convention pluriannuelle de mise à disposition de l'assistance technique départementale et de choisir les domaines d'intervention annexe 1 (assainissement collectif) et annexe 4 (protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable).

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **➤ Situation financière**

Lors du vote du budget 2014 il avait été indiqué que la situation budgétaire de la commune était tendue suite à des dépenses non budgétées non mandatées. Nous avons été très vigilants sur les dépenses et nous devons le rester.

Entre le mois de juillet et septembre, nous avons découvert et payé des factures 2012 et 2013. Celles-ci n'ayant pas été honorées par l'équipe municipale précédente. Nous avons notamment payé les échéances d'emprunts non budgétées lors du budget 2013 et perdu des subventions sollicitées en 2013 suite au non-respect des règles et des procédures.

La commune s'est retrouvée sans trésorerie au mois d'août 2014.

Ces impayés ont impacté la section d'investissement du budget communal de 35,66 %, la section de fonctionnement de 5,32 % et 48,27 % du budget assainissement. Par ailleurs, le Préfet a décidé de procéder à un mandatement d'office pour une facture non payée malgré les relances. Nous avons reçu dernièrement une mise en demeure pour une nouvelle facture. Bien entendu, si l'équipe municipale avait

été informée de ces dossiers nous aurions tout mis en œuvre pour les régler avant que les services de la préfecture n'interviennent.

Compte tenu de la situation, Mme la Trésorière de Nangis a réalisé une étude financière du budget communal. Cette étude a été validée par la Direction des Finances Publiques de Seine et Marne. Il convient de relever qu'elle a été effectuée à partir des comptes administratifs de 2010 à 2013 sans prise en compte des factures 2013 impayées, ni du budget assainissement alors que des dépenses ont été engagées pour des sommes importantes sur ce dernier budget. Il en ressort que la situation est préoccupante, qu'il faudra trois années pour rétablir l'équilibre budgétaire et commencer à réaliser de l'autofinancement.

Nous resterons vigilants. Cependant cette situation est susceptible de remettre en cause les projets que nous avons pour la commune.

Toutefois, nous tenons à faire plaisir aux enfants de Fontains et à honorer les retraités. Nous assurerons donc les festivités de Noël dans la convivialité mais tout simplement.

Monsieur le Maire précise que les indemnités des élus, des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres sont reportées en fin d'année. Seront honorés en priorité, uniquement les paiements des salaires des agents et des prêts.

➤ **Procars**

Monsieur le Maire a été avisé verbalement le jeudi 18 septembre au soir, d'un préavis de grève pour le lundi et reçu un mail vendredi matin d'un élu de la CCBN. Monsieur le Maire a pris contact immédiatement avec la société Procars qui a confirmé le préavis, ainsi qu'avec le Conseil Général qui a confirmé que nous sommes sur une ligne régulière. Il fallait aller vérifier sur le site de Procars. Le samedi soir, monsieur le Maire a été prévenu de la confirmation de la grève par Procars et est venu en mairie le dimanche matin pour prendre des informations sur le site de Procars et les afficher. Les parents dont les enfants fréquentant l'école des Roches ont été avertis. Quant aux collégiens, ils ont été informés par un parent d'élève. Des avertissements n'ont pas été distribués dans les boîtes aux lettres le dimanche matin, sachant que les gens ne regarderaient probablement pas avant le lundi matin.

➤ **Initiatives 77**

Le Conseil Général et Initiatives 77 ont été reçu en mairie le lundi 15 septembre 2014. Nous leur avons fait part de notre mécontentement concernant les travaux de la mare Chipot. Un grand merci aux deux Fontenois pour le déblaiement des déchets laissés.

➤ **Site internet**

[www.mairiedefontains.fr](http://www.mairiedefontains.fr) mis en place par Caroline PYDO.

➤ **Le temps du conte**

Représentation le 29 octobre 2014 à 18 heures à Fontains. 1 € par personne.

➤ **Théâtre**

En mars. Revoir organisation début année.

➤ **Toboggan**

Il sera remis en place en fin de saison.

➤ **Arbre de Noël**

Le 14 décembre 2014.

➤ **Repas des anciens**

Il aura lieu le 02 décembre 2014. Ce repas sera convivial, mais simple. Tout le monde doit comprendre que compte tenu de la situation financière de la commune, nous ferons au mieux.

Monsieur le Maire souhaite avant de clôturer ce conseil, réaffirmer la confiance totale qu'il porte en l'équipe municipale avec qui il travaille en étroite collaboration et qui est sous sa responsabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.

Le Maire,  
Didier BALDY